

Décès  
anné 1793.  
Trilbardou

Mairie de Trilbardou



Registre de la Mairie de Trilbardou, en la Paroisse de Trilbardou, pour l'année mil sept cent quatre vingt trois, tota et paraphi par premier et dernier feuillet, au nombre de Dieu par vous par deus uares, Et rendus d'indistinct de uaux, Repartement de fume et uaux, conformément a la loy du vingt septiesme Decembre mil sept cent quatre vingt deux, et de l'etat civil des Citoyens fait en uaux a Trilbardou le deuxiesme Decembre mil sept cent quatre vingt deux l'an premier de la Republique

**Hommage**  
par absent de Martin

Qui par lui de septieme jour mil sept cent quatre vingt trois, au deuxiesme de la Republique  
 Jours de, et de, au uaux, au uaux, au uaux, au uaux  
 Le Maire Secrétaire J. G. de la Commune de Trilbardou alle le deuxiesme Decembre dernier pour deus Les actes de uaux a fontaines La Naissance, les Mariages et les deus des Citoyens, son Cougarn en la Commune, Martin Marote & Monuierin) age de Cougarn, par aus domicile dans la dite Municipalite de Trilbardou, et Antoine Denis Epater aussi Monuierin age de s'oir ouste trois ans demourant également dans la dite Municipalite, la premiere

Mairie de Trilbardou

maison  
Antoine  
Epater  
Charles  
de Trilbardou

Monsieur paternal, le sieur et veuve Madame,  
de Geneviere Françoise Marotte agee de quatre  
vingt ans demourant dans ladite Municipalite  
Epouse de feu Jean Martin Coilly, lesquels  
Martin Marotte et eux ont Denis Lepretre  
Monsieur de declare que ladite Geneviere Françoise  
Marotte est morte hier a quatre heures du soir  
en son domicile, et j'en ai dressé le present acte  
que Martin Marotte et eux ont Denis Lepretre  
ont signe avec moi, fait en la Maison  
Commune de trilbardens Les Jours Mois et an  
ci dessus; Antoine Lepretre

Martin Marotte

Joseph Duranton *Officier public*

Jurisdicte vingt quatre ans de l'age de quatre  
vingt ans, le deuxieme de la Republique  
Francoise a quatre heures du soir, par devant moi  
Joseph Duranton Sieur le Juge de ceue, demeurant  
dresse les actes destinés a constater les naissances,  
Mariages et decés des Citoyens, sous comparses  
en la Maison commune Jean Pierre Constant  
Jardinet agee de cinquante quatre ans domicilié dans  
la Municipalite de Villeneuve et Jean Baptiste  
Le sieur Monnerie domicilié dans ladite

H du premier



Municipalite de trilbardou agee de  
soixante deux ans, Les Jours Mois et an ci  
deux de Geneviere Jeanne Mignier agee de  
quatre vingt six ans demourant dans la  
dite Municipalite de trilbardou Epouse de  
feu Jean Constant le sieur Jean Pierre Constant  
et Jean Baptiste le sieur Monsieur de declare que  
ladite Geneviere Jeanne Mignier est morte hier  
a six heures du soir en son domicile, et j'en ai  
dressé le present acte que Jean Pierre Constant  
et Jean Baptiste le sieur ont signe avec  
moi, fait en la Maison Commune de trilbardou  
Les Jours Mois et an ci dessus,

Jean Baptiste Serichey Jean Pierre Constant  
Joseph Duranton *Officier public*

Jurisdicte trois mois et dix jours de l'age de quatre  
vingt ans, le deuxieme de la Republique Francoise  
a six heures du matin par devant moi Joseph Duranton  
Sieur le Juge de ceue de ceue de ceue de ceue de ceue  
destinés a constater les naissances, Mariages et decés  
des Citoyens, sous comparses en la Maison commune  
Jean Baptiste Constant agee de quatre vingt six ans

Domicilié dans la Municipalité de St. Etienne de  
Louis Maurice Moncurrier demeurant dans  
la municipalité de St. Etienne de  
La première fois le second jour de l'année seigneur  
de l'année âgé de son âge quatre ans et demi de  
François et Madame Menais demeurant dans ladite

de l'année de l'année

Municipalité, lesquels Jean Baptiste seigneur  
Louis Maurice  
Pierre seigneur en son lieu et en son domicile,  
et Jean ne dressé la présente acte que Jean Baptiste  
seigneur et Louis et Maurice ont signé avec  
moi. Fait en la maison commune de  
Tilbardon les jour mois et an ci dessus  
Jean Baptiste seigneur

Louis Maurice et Joseph Durois  
Officiers publics

Quarante deux. Le deux mil sept cent  
quatre vingt trois. L'an deuxième de la République  
françoise, à huit heures du matin pardevant moi  
Joseph Durois, élu le deux décembre dernier pour  
dresser les actes destinés à constater les naissances,  
Mariages et décès des Citoyens, et son comparsu  
en la maison commune de Tilbardon, Jean Baptiste  
Thomas Vaste âgé de trente quatre ans charon et  
Jean Baptiste Le Riche âgé de six ans et demi  
Mamecurrier domicilié dans l'année dans la  
Municipalité de Tilbardon, La première fois  
Le second jour de l'année



de Elvi Marie  
de l'année de l'année  
François Ganaille âgé de  
deux ans et demi  
Fils de Pierre François  
Ganaille M. Vicaire et de Marie Anne  
Cordieu son épouse et son père et mère domiciliés  
à Paris rue Bourbonnais, Lesquels Jean Baptiste  
Thomas Vaste et Jean Baptiste Le Riche, Mon  
de l'année de l'année  
seigneur et Louis et Maurice ont signé avec  
moi. Fait en la maison commune de  
Tilbardon les jour mois et an ci dessus  
Jean Baptiste seigneur

jean baptiste le riche  
Joseph Durois Officier public

Quarante deux. Le deux mil sept cent  
quatre vingt trois. L'an deuxième de la République  
françoise, à huit heures du matin pardevant moi  
Joseph Durois, élu le deux décembre dernier pour  
dresser les actes destinés à constater les  
naissances, Mariages et décès des Citoyens  
et son comparsu en la maison commune  
Antoine Bourbonnais cordonnier domicilié dans  
la Municipalité de Tilbardon âgé de cinquante

ans, le — Etienne Foragu vigneron age de —  
 cinquante ans domicile dans la Municipalite  
 de Esches Tous deux conjoints de Marie Jeanne  
 Foragu agee de cinquante six ans — ans Epoux  
 de Joseph Michel Lachuelle demeurant dans  
 la Municipalite de Billbaron, laquelle  
 Antoine Lachuelle et — Etienne Foragu mon  
 declare que ledite Marie Jeanne Foragu est  
 morte hier a dix heures du matin en son  
 domicile, et que j'en ai dressé le present acte que  
 Antoine Lachuelle et Etienne Foragu ont signé  
 avec moi, fait en la maison commune de  
 Billbaron les jour mois et an susdit  
 Etienne Foragu autorise par  
 Joseph Lachuelle  
 officier public

Du jourd'hui cinquieme jour du mois de Juin l'an  
 de grace mille sept cent quatre  
 vingt trois l'an deuxieme de la republique  
 française a huit heures du matin pardevant moi Joseph Lachuelle  
 le 5 Decembre 1793 pour dresser les actes de mariage  
 et deces des citoyens  
 et constatés les mariages, Mariages et deces des citoyens  
 Jean Louis Joseph second age de vingt deux ans  
 Marie Genevieve domiciliés dans la Municipalite de Thiergnon  
 et Nicolas Michel Nantier age de vingt huit ans  
 Catherine domiciliés dans la Municipalite de Billbaron  
 La premiere fille et la seconde femme de Joseph second

quatre ans et demie  
 quatre ans Marchand Epoux  
 demeurant dans ledite Municipalite de  
 Billbaron Epoux de Marguerite Constante  
 Vasser, Lesquels Jean Louis Joseph second et  
 Nicolas Michel Nantier mon declare que ledit  
 Joseph second est mort hier a une heure du soir  
 en son domicile, et que j'en ai dressé le present acte  
 que Jean Louis Joseph second et Nicolas Michel  
 Nantier ont signé avec moi.

Fait en la maison commune de Billbaron le 5  
 jour mois et an ci dessus  
 Joseph Lachuelle  
 Joseph Lachuelle  
 Jean Pierre Julliot  
 officier public

Du jourd'hui vingt trois jour du mois de Juin l'an  
 de grace mille sept cent quatre  
 vingt trois l'an deuxieme de la republique  
 française a deux heures du matin pardevant moi  
 Joseph Lachuelle et le 5 Decembre 1793 pour  
 dresser les actes de mariage et constatés les mariages  
 et deces des citoyens  
 et constatés les mariages, Mariages et deces des citoyens  
 ou la Maison commune de Billbaron Jacques  
 Philippe Vermeille age de cinquante six ans  
 Catherine domiciliés dans la Municipalite de  
 Billbaron et Thomas Coumpe age de cinquante  
 sept ans Marchand aussi domiciliés dans ledit

Municipalité de Trillbarden, Le pres  
et Le second oncle de Jacques Philippe Vermelle  
aagé de trente neuf ans demy pourriru demeurant  
dans Ladite municipalité de Trillbarden, Epoux de  
Marie Jeanne Elizabetha Von, Lesquels Jacques  
Philippe Vermelle et Thomas Champ mont  
declare que Ladite Jacques Philippe Vermelle  
en son hier a quatre heures du soir en son  
domicile, a Jen ai Dessus Le presm acte que  
Jacques Philippe Vermelle et Thomas Champ  
en signé avec moi

fait en La Maison Commune de Trillbarden  
Les jours mois et an ci dessus

Jacques Philippe Vermelle

Thomas Champ

*[Signature]*

Officier public

Quinze heures sur une forme Jour d'avis mille sept  
cent quatre vingt trois, L'an deuxième de la République  
Francoise, a huit heures du matin gardonne moi Joseph  
Dussaut, Qui le deux Decembre dernier pour Dresse  
Les actes destinés a constater les naissances, Mariages  
et décès des Citoyens, a son Compagnon en La Maison  
Commune de Trillbarden remuevi Monsieur aagé de vingt  
huit ans aagé de domicile dans La Municipalité

de Trillbarden et Jean Baudouin domicilié  
dans la Municipalité de Metz.  
Le premier  et Le second Jere de

Marie Jeanne Sophie Baudouin aagé de vingt  
ans Lesquels Jacques Philippe Vermelle et Jean Baudouin  
mont declare que Ladite Marie Jeanne  
Sophie Baudouin en morte hier a neuf heures  
du matin en son domicile et Jen ai Dresse  
Le presm acte que Monsieur Maillard et Jean  
Baudouin ont signé avec moi et toutes  
Lesquels Ladite Francois Nojard qui antecore  
ne s'avisent a je ne

fait en La Maison Commune de Trillbarden  
Les jours mois et an ci dessus

Seambardouin, Hincse Maillardi  
Antoine Bouchet

Baudouin Louis honore de, an Francois Baudouin

*[Signature]*

Officier public

Quinze heures sur une forme Jour d'avis mille sept  
cent quatre vingt trois, L'an second de la République Francoise

a huit heures de matin pardevant moi Joseph Durand  
Le ledit de cembre dernier pour desu les actes  
destinés a constater les Noces, Mariages ou  
Décès des Citoyens, ou des Compagnons ou la Maison  
Commune de Billardou, Jacques Philippe Vermille  
agé de 60 ans et 6 ans son fils domiciliés  
dans la Municipalité de Billardou et Jacques Champy  
agé de cinquante six ans, Marchand domiciliés  
aussi dans la dite Municipalité de Billardou  
Le premier Epoux ou le second père de Marie  
Charlotte Champy âgée de 20 ans et son  
Lesquels Jacques Philippe Vermille et Thomas  
Champy m'ont déclaré que Marie Charlotte Champy  
est morte hier a 6 heures de soir en son domicile  
ou j'en ai dressé le présent acte que Jacques Philippe  
Vermille et Thomas Champy ont signé avec moi

fait en la maison commune de Billardou le  
jour mois et an ci-dessus. Jacques Philippe Vermille  
Thomas Champy

*Municipalité de Billardou*  
Officier public

Deuxième, le 9 Juin mil sept cent quatre vingt trois  
L'an second de la République française, a huit heures  
de matin pardevant moi Joseph Durand, Le ledit de cembre  
dernier pour desu les actes destinés a constater les  
Noces, Mariages ou Décès des Citoyens ou Compagnons  
ou la maison commune de Billardou Thomas et Marie  
Philippe âgés de cinquante neuf ans domiciliés dans

et première

Les Noces, mariages ou Décès des Citoyens, ou  
Compagnons ou la maison commune de Billardou, Jean  
Pierre Le Coq veuf de Marie et de Marie et Jean  
Baptiste Thomas sans aucun des deux domiciliés dans  
la Municipalité de Billardou, Le premier père et le second  
Comme de Marie Marguerite Le Coq âgée d'environ six  
filles de Jean Pierre Le Coq et de Marie Anne Digard  
son Epouse des parents, lesquels Jean Pierre  
Le Coq et Jean Baptiste Thomas m'ont déclaré  
que Marie Marguerite Le Coq est morte hier a six heures  
de soir et que Jean Pierre Le Coq son père, et Jean Baptiste  
Thomas ont signé avec moi

fait en la maison commune de Billardou le jour mois  
et an ci-dessus. Jean Pierre Le Coq

*Municipalité de Billardou*  
Officier public

Deuxième, le 9 Juin mil sept cent quatre vingt trois  
L'an second de la République française, a 8 heures de  
matin pardevant moi Joseph Durand, Le ledit de cembre  
dernier pour desu les actes destinés a constater les  
Noces, Mariages ou Décès des Citoyens ou Compagnons  
ou la maison commune de Billardou Thomas et Marie  
Philippe âgés de cinquante neuf ans domiciliés dans

dans La Municipalité de parochie de Michel  
 Pierre Carré tailleur domicilié dans la  
 Municipalité de Cugny, Despostement de  
 Seine et Marne, La première année de la même  
 année de Jean Baptiste Étienne Carré âgé  
 d'environ trente sept ans Marchand Epoux de  
 Marie Jeanne Péronne Gibault Lesquels Étienne  
 Carré et Michel Étienne Carré marié de droit  
 que Jean Baptiste Étienne Carré en son vivant  
 leur héritier de Michel Étienne Carré, et Jean Étienne  
 Carré Lequel acte que Étienne Carré et Michel  
 Étienne Carré ont signé avec moi,  
 fait en la Maison commune de Trilbardou les jour  
 mois et an de dix huit cent quatre vingt  
 François Magon Maire de Trilbardou

François Magon  
 Maire de Trilbardou

Du premier jour de l'année 1848  
 qu'on a signé avec moi, Les deux  
 François Magon, et de la même date de la même  
 Municipalité de Trilbardou, Le premier jour de l'année  
 de la même date de la même Municipalité de Trilbardou  
 Les actes destinés à constater les mariages  
 et décès des citoyens, sont conservés en la Maison  
 commune de Trilbardou, depuis le premier jour de l'année  
 au moment où Jean Baptiste Étienne Carré âgé de  
 ans Marchand et Jean Étienne Carré âgé de  
 ans Marchand ont été domiciliés dans la Municipalité

de Trilbardou le premier jour de l'année  
 que Constantine Constantine âgée de  
 de la même date de la même Municipalité de Trilbardou  
 Monsieur son Epoux, et de la même date de la même  
 à Paris rue de l'Arbre Sec, Lesquels Denis Étienne  
 et Jean Baptiste Étienne Carré marié de droit  
 Constantine Constantine est morte aujourdhuy à sept  
 heures d'après midi, Marie Françoise Intermittente  
 Marquis, et à Paris, et moi, de l'acte de la même date  
 que Denis Étienne et Jean Baptiste Étienne Carré ont signé  
 avec moi,  
 fait en la Maison commune de Trilbardou les jour  
 mois et an de dix huit cent quatre vingt  
 Denis Étienne Carré Maire de Trilbardou

Denis Étienne Carré  
 Maire de Trilbardou

Du premier jour de l'année 1848  
 que l'on a signé avec moi, Les deux  
 de la même date de la même Municipalité de Trilbardou  
 pardevant moi Joseph Marquis, et de la même date de la même  
 données pour servir de preuves, et de la même date de la même  
 Municipalité de Trilbardou, et de la même date de la même  
 Compagnie en la Maison commune de Trilbardou  
 Monsieur de la même date de la même Municipalité de Trilbardou  
 Monsieur de la même date de la même Municipalité de Trilbardou  
 Monsieur de la même date de la même Municipalité de Trilbardou



de trilbardou, Le premier jour et Le second  
grand oncle de Jean Charles Malabar aye  
d'un costé, Lesquels nous declarer que Jean Charles  
Malabar est mort hier a Neuf heures du soir  
au domicile de Leonard Malabar son frere  
de Marie Genevieve Leprieux son épouse, et  
Jean a dressé le present acte que Leonard  
Malabar et Martine Marotte ont signés, avec  
Et excepté Leonard Malabar, pere qui a déclaré  
se souvenir signés,

Fait en la maison commune de trilbardou  
Les jours mois et an dessus

Marthe Marotte

*Martine Marotte*  
signé

Le jour d'aujourd'hui des neuf heures du soir  
au quatre vingt huit, Le sixième de la  
Republique française, et à huit heures du matin  
pardevant moi Joseph Desmades, élu le deux de ce  
mois pour dresser les actes destinés a constater  
Les mariages, et decès de (Cilicien)  
et son conjoint en la maison commune de trilbardou  
entre La Grosse Genevieve aye de trois quarts  
et Martine Marotte mariés, aye de son oncle  
des uns et des deux d'opposés dans la Municipalité

de trilbardou, Le premier jour et Le second <sup>huitième</sup>  
de Janvier et de La Grosse aye de sept mois  
demie Lurion, fille de Louis La Grosse et de  
Marie Jeanne Nicole Gouge son épouse et de  
père et mere, Lesquels Louis La Grosse et  
Martine Marotte nous declarer que Genevieve  
entre La Grosse est morte hier a une heure  
apres midi chez Louis La Grosse et Gouge,  
et J'ai eu de ce le present acte que Louis  
La Grosse et Martine Marotte ont signés, avec  
Fait en la maison commune de trilbardou le  
Jours mois et an dessus

Marthe Marotte

*Martine Marotte*  
signé

Louis Lorange

Le jour d'aujourd'hui sixième jour de ce mois  
au quatre vingt huit Le sixième de la République  
française, et à huit heures du matin  
pardevant moi Joseph Desmades, élu le deux de ce  
mois pour dresser les actes destinés a constater les  
mariages et decès de (Cilicien), et son conjoint en la  
Maison commune de trilbardou entre Genevieve  
Monvoisin, aye de son oncle Jean Charles Desmades  
Jardins aye de trente un ans - tous deux domiciliés  
dans la Municipalité de trilbardou, Le premier jour  
et Le second jour de Janvier, Lurion et de son

age! Dieu Meis fille de Charles Duran et de  
Genevieve auant son Epouse Sibille et mesme  
Lesquels Jean Baptiste LeRiche et Charles Duran  
Moni declare que Genevieve Duché Sasama  
Duran est morte hier a huit heures de son che,  
Charles Duran a son pere, et Jean Baptiste LeRiche  
acte que Charles Duran et Jean Baptiste LeRiche  
ont signés avec moi,  
fait en la maison commune de trilbordou les jour  
nuit et ont s'assembles, Charles Duran

Jean Baptiste LeRiche  
Municipal  
offici public

Depuis hier quatrieme jour de l'union d'un  
deuxieme d'acte de l'union de l'union d'un  
indivisible, a dix heures de matin pardevant  
moi Joseph Duran, le 24 de ce mois de  
dix a dix heures quatre vingt deux (vieux style) par  
devant les actes de l'union et constantes les naissances  
Mariages et decés des Mortes, ou comparant  
en la maison commune de trilbordou Denis Duran  
Monvieux age de quinze jours et Augustin  
Duciere Marie age de quatre huit ans tous de  
domiciles dans cette municipalité, Lesquels  
gendre et de second beau frere de Marie Salomon  
Grossier age de cinquante trois ans Epouse de  
Joseph Duran, M<sup>re</sup> Deces dans cette Municipalité  
de trilbordou Lesquels Denis Duran et Augustin

Mariage Moni declare que Marie Salomon  
est morte hier a une heure de son en son domicile  
je n'ai presen le presen acte que Denis  
Duran et Augustin Duciere ont signés avec  
moi,  
fait en la maison commune de trilbordou  
Les jour hier et au chadieu  
Augustin Duciere Denis Duran  
Municipal  
offici public

Depuis hier quatrieme jour de l'union d'un  
deuxieme d'acte de l'union de l'union d'un  
indivisible, a dix heures de matin pardevant  
moi Joseph Duran, le 24 de ce mois de  
dix a dix heures quatre vingt deux (vieux style) par  
devant les actes de l'union et constantes les naissances  
Mariages et decés des Mortes, ou comparant  
en la maison commune de trilbordou Jean Pierre  
Dierre Monvieux age de quinze et Louis ou  
Antoine Grandjean Marie age de onze ans  
volontairement etuellement tous deux domiciliés dans  
cette municipalité, Lesquels Jean Pierre  
et Louis fils de Antoine Dierre charretier age  
d'environs quinquante ans demorant dans cette  
Municipalité, Epouse de Marie ou Marie  
Lesquels Jean Pierre Dierre et Antoine Grandjean  
Dierre Moni declare que Antoinette Marie

en mesoirs à deux heures du soir en son domicile, si J'en ai dressé le present acte que Jean Pierre Binaire et Antoine François Binaire ont signés avec moi;

Fait en la maison commune de Trillbardon Les Jours mois et an susdits

Antoine François Binaire  
Jean Pierre Binaire

Trillbardon  
Maire public

Le jour d'aujourd'hui six pluviôse l'an deux mille deux cent cinquante deux de la République Française une et indivisible à onze heures du soir pardevant moi Joseph Dusatoy Elu le deux Décembre mil sept cent quatre vingt deux avec mes collègues, à savoir Charles de Decès et Constant les habitants, à Mariages et Decès des Citoyens sans comparaison en la maison commune de Trillbardon d'après le procès verbal de Monsieur Antoine François Binaire, municipal de la commune de Trillbardon de police d'un cadavre trouvé dans une carrière où travaillait le nommé Jacques Binaire âgé de cinquante deux ans, compagnon maçon et habitant en ces lieux le deux décembre qui étoit tombé sur lui, et d'après que ledit Binaire a déclaré qu'il étoit maçon. Mura déclaré que ledit Jacques Binaire est mort en les jours heures du matin, et domicile dans cette commune. Signés de Mariages et Decès

Lesquels ledit Binaire et Pierre Nicolas Duran ont deux domicile dans cette commune et J'en ai dressé le present acte que ledit Binaire et Pierre Nicolas pourant témoin ont signés avec moi, Excepté ledit Binaire qui a déclaré ne savoir signer fait en la maison commune de Trillbardon Les Jours mois et an susdits

Trillbardon  
Maire public

Le jour d'aujourd'hui septième jour de Janvier l'an deux mille deux cent cinquante deux de la République Française une et indivisible, à trois heures du soir pardevant moi Joseph Dusatoy Elu le deux Décembre mil sept cent quatre vingt deux avec mes collègues, à savoir Charles de Decès et Constant les habitants, à Mariages et Decès des Citoyens, sans comparaison en la maison commune de Trillbardon, Jean Baptiste Lesclapart âgé de soixante deux ans, Monnerieu, et Claude Theodore Bonenfant âgé de trente six ans Monnerieu deux domicile dans la municipalité de Trillbardon. Le premier grand oncle et le second jore des Fermiers Veronique Bonenfant âgé de cinquante six ans, Lesquels mura déclaré que Genevieve

Veronique Bonenfant en morte hier a onze  
heures du soir au domicile de Claude Theodore  
Bonenfant et de Guenier heurtit son Epoux.  
Les pere et mere, le Jean ai dressé le present acte  
que Jean Baptiste Le Riche et Claude Theodore  
Bonenfant ont signé avec moi, fait en la maison  
commune de Tribardou Les Jours mois et an susdit.

Claude Theodore Bonenfant  
Pierre Malpas parant  
Jean Baptiste Le Riche

Officier public

Du jour May Neufieme L'an deuxieme  
de la Republique renuissime et indivisible  
a trois heures du soir j'ay devant moi Joseph Bonenfant  
leu le deux Decembre mil sept cent quatre vingt deux  
Pierre Ste, pour desu les actes destines a constater  
les naissances Mariages et Deces des Citoyens, et en  
compant en la maison commune de Tribardou Jean  
Baptiste Le Riche Membre du conseil de son an le deux  
et Pierre et Claude Bonenfant Membre du conseil de son an  
le deux, tous deux domiciliés dans la Municipalite  
de Tribardou Le premier témoin et Le second  
Municipal de Elizabette Schmit ayse d'Europe  
quarante jours fille de Francois Schmit Schmit  
et de Catharine Pierre Ste Verdun son  
Epouse et de pere et mere demourant a Larie Schmit  
du present Canton de Tribardou Lesquels Jean

<sup>Joseph et Claude parant</sup>  
Baptiste Le Riche et Pierre Nicolas Vermeille, mari  
Declaré que Elizabette Schmit en morte hier a onze  
heures du soir chez Pierre Nicolas Vermeille son  
Municipal, et Jean ai dressé le present acte que Jean  
Baptiste Le Riche et Pierre Nicolas Vermeille ont signé  
avec moi, Excepté Pierre Nicolas Vermeille que  
declaré ne sçavoit signer  
fait en la maison commune de Tribardou Les  
Jours mois et an susdit


Jean Baptiste Le Riche

Officier public

Mariages  
année 1793.  
Trilbardou

Mairie de Trilbardou

premier fruit de




Registre de mariages, en la paroisse de  
Trilbardou, pour l'année mil sept cent quatre vingt  
trois, cette et paraphé par primo et dernier faittes au  
samedi de Dies pas nous, par Louis mariste, procureur  
au District de mayen, Département de saire et marne  
conformement a la loy du vingt septembre dernier  
qui determine le mode de constater les actes de  
citoyens.

fait a mayen le huit au dumber mil sept  
cent quatre vingt trois, l'an premier de la Republique  
françoise

(des mariages)  
par Jean de Marsin

Aujourd'hui vingtieme Jour de Jernio mil sept cent  
quatre vingt trois, l'an deuxieme de la Republique  
françoise, a cinq heures du matin pardevant moi Joseph  
Marsin, secretaire de la commune de Trilbardou  
departement de saire et marne, lla ledit dumber  
dernier pour rediger les actes desirés et constatés  
Les mariages, Les mariages et les deces des citoyens  
de la commune dans La Mairie Commune par  
Contrastes Mariages, deux par Jean Baptiste  
trismar, Jernio age de vingt quatre ans Maceon demicille  
dans La Municipalité de Trilbardou de departement de

come or manne, fils de Jean Christophone Vermelle  
Macon domicile' dans l'acte Municipalite' de  
Lutbarden et de ceste Marie Anne Laran  
son Epouse, d'achte part, Marie Genevieve  
Justine Leguin Marchoise agee de vingt deux  
ans deux. fille de Eli Leguin Marchois  
domicille' dans l'acte Municipalite' de Lutbarden  
et de Sophie Anne Le Prete son Epouse  
Lesquels s'achent conjointement et seurs accordees  
de Jean Christophone Vermelle age de cinquante deux  
ans marien et echevres paronn' age de six ans  
de son aucte Maccon pere et grand pere de Jean  
Christophe Vermelle, et Eli Leguin Marchois age  
de cinquante cinq ans, et Antoine Le Prete Marchois  
age de six ans et demi, pere et oncle de Marie  
Genevieve Justine Leguin, M<sup>r</sup> Joseph Desautel  
apres avoir fait lecture en presence des parties  
et desdits Lemmes, de l'acte de naissance de Jean  
Christophe Vermelle en date du six Juillet mil sept  
cent sixante deux que constate qu'il n'en a  
Lutbarden de Marie Genevieve Justine Leguin  
et de ceste Sophie Anne paronn', de l'acte de  
naissance de Marie Genevieve Justine Leguin en  
mil sept cent sixant et de l'acte de mariage entre Eli Leguin  
et Marie Anne Le Prete, de l'acte de publication

de promesse de  mariage entre les susdits  
Conjointement dressé par M<sup>r</sup> Joseph Desautel  
Le tiers Jovis et affiche le même jour  
presum' mois de février a la porte de la maison  
Commune de Lutbarden Lieu de la residence des  
Lemmes et desdits nommez, apres que aussi Jean  
Christophe Vermelle et Marie Genevieve Justine Leguin  
en Lu de ceste a present ont se rendre Mutuellement  
leurs epoux, j'ai prononce au nom de la Loi  
que Jean Christophe Vermelle et Marie Genevieve  
Justine Leguin sont mis en mariage et j'ai  
redige' signee cet acte que les parties et les Lemmes  
ont signe' avec moy J'excepte Eli Leguin qui a  
declare' ne s'achent signe'.

Fait en la Maison Commune de Lutbarden  
Les jours Mois et an susdits,  
Jean Baptiste Vermelle  
Marie Genevieve Justine Leguin  
Jean Christophone Vermelle  
Antoine Le Prete  
Joseph Desautel  
Officier public

Mil sept cent sixant et six  
Le sixieme jour de Mars  
L'an de la République

françoise, se croit heureux de s'en voir perdre une moi-  
Joseph Desautels, secrétaire de la Communne de Sullbardou  
Doyen de la Cour de France, lieu de la Cour de France  
d'avis pour rediger les actes destinés à constater les lois sur  
les mariages se desir des Noirs, sous l'empire  
dans la même Communne pour Contracter Mariage  
d'ice par Edme Joseph Bonenfant âgé de trente six ans  
l'indien habitant dans la Municipalité de Sullbardou  
de l'existence de Marie et Marie, fils de Pierre Bonenfant  
ci devant témoin et de Justine Eleonore Chalopin son  
épouse domiciliés dans lad. Municipalité de Sullbardou  
d'ice par Marie Anne Euclie Die demeurant  
âgé de dix huit ans fille de Jérôme Die  
Monsieur domiciliés dans la Municipalité de Sullbardou  
et de Marie Bonenfant son épouse, lequel Juste  
conjoints, sont accompagnés de Pierre Bonenfant  
âgé de six ans et de Juste Die de Pierre Juste  
Bonenfant âgé de six ans, père et frère de Edme  
Joseph Bonenfant, et de Jérôme Die âgé de cinquante  
ans et de Marie Die âgé de quarante six ans  
Cordonniers, père et oncle de Marie Anne Euclie Die  
tous domiciliés dans la Municipalité de Sullbardou,  
Moi Joseph Desautels après avoir fait lecture publique  
des parties et de ledit témoin de ledit douze

de l'Edme Joseph Bonenfant en date du vingt  
huit mars mil sept cent dix sept, et de l'acte de mariage  
qui est en veu à Sullbardou du Legitime Mariage  
entre Pierre Bonenfant et de Justine Eleonore Chalopin,  
de l'acte de naissance de Marie Anne Euclie Die  
en date du quinze Mars mil sept cent dix sept  
qui constate qu'elle est en veu du Legitime Mariage de  
Jérôme Die et de Marie Bonenfant, de l'acte de publication  
de promesse de mariage entre les futurs conjoints  
dressé par moi Joseph Desautels, le dix sept Mars et  
affiché par moi Joseph Desautels, le dix sept Mars et  
de la même Communne de Sullbardou lieu de la résidence  
des témoins et des sus nommés, après aussi que Edme  
Joseph Bonenfant et Marie Anne Euclie Die ont eu  
declaré à haute voix de leurs volontés et intentions par  
eux, j'ai prononcé au nom de la Loi, que Edme  
Joseph Bonenfant et Marie Anne Euclie Die s'ont unis  
en mariage, et j'ai redigé le present acte que les parties  
et les témoins ont signé avec moi Joseph Edme Joseph  
Bonenfant Juste, Pierre Bonenfant et Jérôme Die qui  
ont déclaré ne savoir d'ice ni signer, j'acte dit  
par Bonenfant Marie Anne Euclie dite

le dix sept dit

Joseph Desautels  
Officier public



Dijourd'hui quinze septième jour de Mai mil sept  
cent quatre vingt deux, Lan deuxième de la République  
francoise, à dix heures du matin pardevant moi  
Joseph Desautry Secrétaire de la Commune de Billbardou  
département de Seine et Marne leu Leuz, de ce jour  
dernier pour rédiger les actes de naitre & constater les  
Naisances, Mariages et Deces des Moyens, sou  
comparses dans la Maison commune par contracte  
Mariage d'une part Liere Victor & sa sœur ayeé de vingt  
six ans — Marcette Domicilié dans la Municipalité  
de Billbardou fille de Joseph Pierre Sussier et de Marie  
Genevieve La Huella s'en épouse Domicilié dans la  
Municipalité de Charenton-le-Pont, d'autre part, Marie  
Marguerite Larom ayeé de vingt deux ans fille de Jean  
Larom & sa sœur ayeé de cinquante ans et de Marie  
Marguerite La Huella Domicilié dans la Municipalité  
de Billbardou ayeé de cinquante quatre ans Domicilié  
dans la Municipalité de Billbardou. Lesquels Actes  
conjointement obtenu accompaniés de autorité — Sussier ayeé  
de trente deux ans Domicilié dans la Municipalité de  
Charenton-le-Pont et de Larom Deluz ayeé de cinquante ans  
domicilié dans la Municipalité de Charenton-le-Pont et  
Larom de Liere Victor & sa sœur, et de Jean Larom  
et de Pierre Ambroise Larom ayeé de soixante deux ans  
père et oncle de Marie Marguerite Larom Domicilié

quatrième  
dans la Municipalité de Billbardou Moi Joseph Desautry  
après avoir fait Lecture en présence des parties  
et devant le moi — de l'acte de Naisance de  
Liere Victor Sussier en date de trente juillet mil sept  
cent soixante six — qui constate qu'il est né à  
Charenton-le-Pont de Liere Victor & sa sœur ayeé de  
vingt six ans — et de Marie Genevieve La Huella de l'acte de  
Naisance de Marie Marguerite Larom en date de  
vingt deux jours d'Août mil sept cent soixante six  
qui constate qu'elle est née de Liere Victor & sa sœur  
Larom et de Marie Marguerite La Huella de l'acte  
de publication de promesse de Mariage entre lesdits  
conjointement dressé par moi Joseph Desautry le dix huit  
Mai et affiché le même jour à la porte de la Maison  
commune de Billbardou, Liere Victor Sussier  
et Marie Marguerite Larom ont eu déclaré & déclaré  
s'exprimer mutuellement pour eux, j'ai prononcé au  
nom de la Nation, que Liere Victor & sa sœur  
et Marie Marguerite Larom sont unis en mariage, &  
j'ai rédigé & paraphé cet acte que les parties & les témoins  
ont signé avec moi, priere retourer bussiaer  
marie marguerite parant Leonar Deluz  
Jean parant parant

Antoine bussiaer  
Secrétaire de la Commune

Aujourd'hui vingt septième jour de Mai mil sept cent quatre vingt deux L'an second de la République française, à six heures de Mathieu Joseph duvaly Secrétaire de la Commune de Billboudou Département de Seine et Marne, Au L'Edict de l'Assemblée des Notaires les actes destinés à constater les Naissances et Mariages et décès des citoyens, sont consignés dans la Maison commune pour Contractes Mariages d'un par Marie François Maillard aye de vingt huit ans Souper Vaut de de s'unte Marie Jeanne Sophie Savardain domicilié dans La Municipalité de Villeparisis Département de Seine et Marne, D'autre par Marie Marguerite Elizabeth Duriveau aye de vingt quatre ans deux mois fille de Claude Ambroise Duriveau domestique aye de quarante quatre ans a de Marie Genevieve Elizabeth veuve aye de cinquante un ans domicilié dans La Municipalité de Billboudou lequel futur conjoint s'étant accompagné de Claude Maillard aye de quarante ans et de Louis Antoine de fany aye de trente quatre ans tous deux domiciliés dans la Municipalité de Ville, Jure et se sou Jure de Marie François Maillard, et de Claude Ambroise Duriveau et de Joseph Jacquemin aye de trente et sous L'ère et sous de Marie Marguerite Elizabeth Duriveau domicilié dans La municipalité de Billboudou, Moi

Joseph duvaly aye de ...  
des parties et des dits ...  
de Marie François Maillard en date du vingt deux Novembre mil sept cent et d'autre quatre qui consiste qu'il en est de Mathieu Joseph duvaly Secrétaire de la Commune de Billboudou de L'Edict de l'Assemblée de Marie Marguerite Elizabeth Duriveau en date de vingt cinq Mars mil sept cent et d'autre neuf qui constate quelle en est de Billboudou de L'Edict de l'Assemblée de Claude Ambroise Duriveau et de Marie Genevieve Elizabeth veuve de L'Edict de publication de Mariages dressé par moi Joseph duvaly le dix neuf Mai et affiché le onzième jour ala porte de La Maison commune de Billboudou, que statue de publication dressé par Gilles Joseph Valiquet officier public de Villeparisis le vingt Mai et affiché le même jour ala porte de La Maison commune d' Villeparisis Signé Valiquet, Lieu de La Mairie d' Villeparisis Maillard y desous de monnaie, apres aussi que Marie François Maillard et Marie Marguerite Elizabeth Duriveau ont eu déclaré et haute voix de se prendre mutuellement pour Epoux, J'ai prononcé au nom de La loy que Marie François Maillard et Marie Marguerite Elizabeth Duriveau s'unissent en Mariage, et j'ai assigné le present acte que les parties et les témoins ont signé avec moi et d'après l'acte de Marie François Maillard, et Joseph Jacquemin qui ont de consentir et sous signé

Stienne Maillardi L'Edict de l'Assemblée  
Louis Honoré de son Marie Marguerite Elizabeth Duriveau  
D'office public

Du jour d'hui vingt deuxiesme jour de Juillet mil sept cent  
quatre vingt trois, Ledit second de La Reputlique Françoise  
a deux heures du matin pardevant nous Joseph Ducastoy  
Clerk de La Commun de St. barthelemy de parlemont de  
Seine le marie du ledit deuant de nous pardevant  
les yeux de St. Michel a Constant les naissances mariage  
a deux des citoyens, son compaignon dans la maison  
commune pour Contracter Mariagez D'une part, Etienne  
Raphael la France age de vingt huit ans Le veuf barthelemy  
Domicille dans cette municipalite de St. barthelemy. Et de  
Jean philippe la France age de soixante ans avec barthelemy  
et de Elizabeth aldegonde pette agee de cinquante  
neuf ans Domicille dans La municipalite de St. barthelemy  
D'autre part, et Marie Nicole le riche agee de vingt quatre  
ans Domiciliere. Elle de Jean Baptiste Le riche agee de  
soixante quatre ans Menagesse et de Marie Augustine  
Constante agee de soixante ans Domicille dans La  
Municipalite de St. barthelemy, Lesquels futur conjoints  
sont accompagnes de Jean philippe la France et de  
Jean Georges la France age de trente quatre ans Domicille  
dans La municipalite de St. barthelemy de St. barthelemy, et de  
Etienne Raphael la France, et de Jean Baptiste Le riche  
et de Jean Pierre Le riche age de trente huit ans y est  
pres de Marie Nicole Le riche Domicille dans cette  
Municipalite de St. barthelemy, Mui Joseph Ducastoy agee  
amis faire Lecture en presence des parties et de St. Michel  
Ledit de naissances de Etienne Raphael la France en

p. 100

date du huit jour mil sept cent soixante cinq, qui  
constate qu'il en est a St. barthelemy de Legitim mariage  
de Jean philippe la France et de Elizabeth aldegonde pette  
de Ledit de naissances de Marie Nicole Le riche  
on date du ledit avec une agee de soixante neuf qui  
constate quelle en est a St. barthelemy de Legitim mariage  
de Jean Baptiste Le riche et de Marie Constante de  
Ledit de publiesse de Mariagez dressé par moi Joseph  
Ducastoy Le quatorze Juillet et affiché Le même  
jour a la porte de La maison commun de St. barthelemy  
de La residence des temoins y deans de nous  
apres ce qui que Etienne Raphael la France et Marie  
Nicole Le riche ont eu declares a haute voix de  
prendre mariage pour eux, j'ai prononce au  
nom de La Loi que Etienne Raphael la France, et  
Marie Nicole Le riche sont mis en mariage, et j'ai  
redigez Lesdits acte que les parties et les temoins  
ont signez qui ont signé avec nous, un pour eux et  
Etienne Raphael le riche et  
Marie Nicole le riche Jean Etienne  
Jean Philippe la France et  
Jean Baptiste Le riche  
Jean Pierre Le riche  
Joseph Ducastoy  
St. Michel

De jour du vingt sixième jour d'Avril mil sept cent quatre vingt trois, Le second jour de la République Française, au dit Heu de Matin pardevant M<sup>r</sup> Joseph Durand, Secrétaire de la Communauté de Villebardou, Département de Saône et Loire, et le dix Décembre dernier pour rédiger les actes de mariage constatant les mariages & de ce des Chœurs, & en comparant dans la Maison commune pour constater mariage d'une part, Jean Dupré âgé de trente cinq ans Néaf le vingt septième jour de Janvier mil sept cent deux dans la Municipalité de Meaux, fils de Jean Pierre Dupré Cultivateur âgé de soixante six ans et de Sophie Catherine Charbonnier domicilié à Nogent, d'autre part, et Marie Jeanne Elzabeth Veron âgée de trente quatre ans le Mois de Mars mil sept cent dix sept à Villeneuve de la Municipalité de Villeneuve de la Municipalité de Meaux, et de Thomas François âgé de cinquante sept ans domicilié dans cette Municipalité et de Nicolas Le Gendre âgé de soixante deux ans domicilié dans la Municipalité de Charmanthay, pardevant et oncle de Marie Jeanne Elzabeth Veron, M<sup>r</sup> Joseph Durand après avoir fait lecture en présence des parties et

septième  
des dit temoins de la dite de Mariage de Jean Dupré en date du vingt un Novembre mil sept cent cinquante sept qui constate qu'il en est le document en Jean de Legitime mariage de Jean Pierre Dupré et de Catherine Charbonnier, et de la dite de Mariage de Marie Jeanne Elzabeth Veron qu'il a constaté qu'elle est née à Villeneuve en date du vingt septième jour de Janvier mil sept cent cinquante neuf, de la dite de mariage de Charles François Veron et de Marie Jeanne Elzabeth Veron, de la dite de publication de mariage dressé par moi Joseph Durand le vingt sixième jour de Juillet en affiché le même jour et le dit de la maison commune de Villeneuve de la dite de publication dressé par le dit officier public de la Communauté de Meaux le vingt huitième jour de Juillet en affiché le même jour et le dit de la maison commune dudit Meaux par le dit Lecler, lieu de la résidence dudit Jean Dupré et de son de Nommé, après aussi que Jean Dupré et Marie Jeanne Elzabeth Veron ont eu déclaré à haute voix devant moi et devant les assistants pour eux j'ai prononcé au nom de la Loi, que Jean Dupré et Marie Jeanne Elzabeth Veron sont unis en mariage, et j'ai rédigé la présente acte que les parties et les temoins ont signés avec moi, de ce dit Joseph Durand qui a été élu et élu par moi et Nicolas Le Gendre qui a aussi déclaré et signé avec moi  
Jean Dupré Marie Jeanne Elzabeth Veron  
Thomas Champey gen main d'upré  
Officier public

Quinzième Jours de Germinal  
L'an deuxième de la République Française une et  
indivisible, à six heures du soir - pardevant moi Joseph  
Desmats, le 20<sup>me</sup> Décembre mille sept cent quatre  
vingt deux (Vingt seize) pour rediger les actes destinés  
à constater les conventions, Mariages et Dissolutions  
soit conjugales dans la Maison Communale pour contrats,  
Mariages, Divorcés, Ferdinand Frenie âgé de Vingt  
sept ans ~~habitant~~ habitant, domicilié dans la commune  
de Nogent le République Département d'Ille et Vain,  
Fils de Jacques Joseph Frenie et de femme Marguerite  
Thery Frenie domicilié à Paris les Regeschin  
Département du Pas de Calais, Autre pair, Marie  
Anasthasie Grand âgée de Vingt trois ans née Frenie  
Fille de Jeanne Joseph Grand et de Marguerite  
Constance Vaisse Epouse domiciliée dans la commune  
de Billardone Département de Seine et Marne, lesquel-  
s sont conjoints devant moi, après que des citations pour  
venir à l'acte a été faite auxdits mariés et  
de Jeanne Mathieu Mamey âgé de cinquante neuf ans et  
deux domiciliés dans la commune de Billardone, ainsi  
de Joseph Ferdinand Frenie et de Jean Louis Joseph  
Grand Frenie, toutes domiciliés dans la commune  
d'Arthonny, et de Nicolas Nicolas Heuliev ou Heuliev  
âgé de trente ans domicilié dans la commune de  
Billardone par sa première femme, et de second beaucoup  
de la commune Marie Anasthasie Grand, moi  
Joseph Desmats après avoir fait lecture en présence

H. n. n. n. n. n.

Des parties et desdits témoins, de l'acte de naissance  
du Citoyen Ferdinand Frenie en date du vingt cinq juillet  
Mille sept cent dix sept qui constate qu'il est né  
de Jean Les Regeschin, de la commune de Jougny de Jacques  
Joseph Frenie et de femme Marguerite Thery, de l'acte  
de naissance de la Citoyenne Marie Anasthasie Grand  
en date du dix juillet mille sept cent dix sept  
qui constate qu'elle est née à Billardone, de la commune  
de Jougny de Joseph Grand et de Marguerite Constance  
Grand, de l'acte de publication de mariage de moi  
Joseph Desmats le quatorze précédent et affiché  
Le même jour à la résidence des témoins et dans  
la commune de la maison commune de Billardone, que  
acte de publication de mariage pour laquelle officier public  
de la commune de Nogent le République Département  
de Germinal et affiché le même jour, et a porté de la  
Maison commune dudit Nogent le République  
le lieu de la résidence dudit Citoyen Ferdinand Frenie  
et de femme, a pres multi que Ferdinand Frenie  
et Marie Anasthasie Grand ont déclaré et tenu  
voies de se prendre mutuellement pour Epoux, j'ai  
prononcé au nom de la loi que Ferdinand Frenie, et  
Marie Anasthasie Grand sont unis en mariage, et  
j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins  
ont signé avec moi  
Fait en la commune de Billardone le present jour  
et au éhédit

Ferdinand Frenie  
Marie Anasthasie Grand  
Jeanne Mathieu Mamey  
Nicolas Nicolas Heuliev  
Joseph Desmats

Qu'on s'heur, Vingt cinq ans de l'union  
L'union de la République Française, une et  
Indivisible, a été soumise sous l'ordonnance moi jure  
publ' auqum National, Par le s'm prairie pour  
rediger les actes de l'union a constatés Les Naissances,  
Mariages et Deces des Citoyens, s'ont comparés  
dans la Maison commune pour constater  
Mariage Jean Pierre Bouchet age de quarante ans  
quatre mois trois semaines domicilié dans  
celle commune, fille de deffunt Jean Bouchet et de  
deffunte Marie Jeanne d'Albin, avec pour sa femme  
Louise Michel harlon age de dix huit ans six mois  
fille de Paul harlon mineur de domicile dans  
celle commune et de deffunte Marie Catherine Durand,  
laquelle future conjugée s'écrit accoussée de  
Citoyen de deffunt Bouchet charretier age de cinquante  
quatre ans domicilié dans la commune de Thiercelin  
et de deffunte Anne Adame Chabotier age de trente cinq  
ans domicilié dans la commune de Thiercelin le  
premier père et de deffunt Louis de Goyon Jean  
pierre Bouchet et de Paul harlon age de dix huit  
ans et de Joseph Durand instituteur age de  
vingt ans tous deux domiciliés dans cette  
commune, Le premier père et de deffunt en la Maison  
de la paroisse Louise Michel harlon, M' de deffunt  
publ' a été soumis fait lecture en présence des  
parties et de dix témoins de l'acte de naissance

de la paroisse Jean Pierre Bouchet en date du quatre  
Jun mil sept cent cinquante qui constate qu'il est  
né a Thiercelin de Louise Marie de Jean  
et Bouchet et de Marie Jeanne d'Albin, Leacte  
de naissance de la paroisse Louise Michel harlon  
en date du vingt trois decembre mil sept cent  
dix qui constate quelle est née a Thiercelin de  
parois de deffunt harlon et de Marie Catherine  
Durand, Leacte de publication de mariage dressé  
par M' deffunt Le Dix du premier mois et affiché  
Le même jour a la porte de la Maison commune de  
Thiercelin et au de la résidence des témoins et des  
denominés, et apres aussy que Le Citoyen Jean Pierre  
Bouchet et Louise Michel harlon ont  
declaré a haute voix de se rendre mutuellement pour  
eux, J'ai prononcé au nom de la Loi que Jean Pierre  
Bouchet et Louise Michel harlon sont unis en mariage  
et j'ai redigé le present acte qui sera posté a la paroisse  
ou signé a ce mois deffunt, Louise Michel harlon  
et Paul harlon qui ont declaré ne s'écrit s'écrit  
par moi auxj' commune Mil

J'ai ordonné la Maison commune de Thiercelin les jour  
de ce mois

Jean Pierre Qoveney

Nicolas Bouchet

Dam D

Hubert H'j

10 feuillets  
Trilbardou

Naissances  
année 1793. San Deux De la  
Trilbardou. République

Mairie de Trilbardou



premier feuillets

Registre de naissance en la paroisse de Trilbardou  
 pour l'année mil sept cent quatre vingt trois  
 cet et paraphe par premier et dernier feuillets au nombre  
 de deux par nous Jean Denis Maire Président du  
 District de Meaux, Département de Seine et Marne  
 conformément à la loi du vingt septième Brumaire qui  
 a été en la Mairie de Trilbardou l'état civil de la  
 commune fait le premier le treize mil deux cent  
 sept cent quatre vingt trois l'an premier de la  
 République française  
 Hommage  
 par absent de M. Denis

Aujourd'hui troisième jour du mois de Mars mil sept  
 cent quatre vingt trois. Les deux sieurs Deschamps public  
 Français, à cinq heures du soir par devant nous Joseph  
 Deschamps Secrétaire de la Commune de Trilbardou, et  
 Le deux de ces derniers pour des les actes des feuillets  
 constatés les naissances mariages et décès des citoyens  
 de la commune ou la salle publique de la Mairie  
 Commune d'Orléans La Grange Trilbardou domicilié dans  
 La dite Mairie de Trilbardou, lequel a été de  
 Jean Pierre Louis pour La Grange âgé de trente  
 deux ans et de Genevieve Vermeille âgé de trente  
 six ans L'epouse domicilié dans La Mairie de  
 Trilbardou et La seconde domicilié dans La Mairie de

Mairie de Trilbardou



Joseph  
Gouvis  
Commune  
de  
Tilbarde

De Tilbarde tous deux de partoumen de  
saine et Marie a declare a moi Joseph  
Dusautoy que Marie Jeanne Escole Franoy  
sa Epouse en Legitime Mariage en accouché  
a six heures du matin trois Jours en moi  
dans sa maison d'aujourd'hui a famille qui  
me presente a a quel il a donné Genevieve  
Rose d'après cette declaration que les Citoyen  
et Citoyenne Jean Pierre tousaine La Grange  
et Genevieve de meulle ont certifié conforme  
a la verité a la representation qui m'a été  
faite de l'Enfant de Femme, J'adjuge en  
vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
Le present acte que Louis La Grange pere  
de l'Enfant et Jean Pierre tousaine La Grange  
et Genevieve de meulle les ont signé  
avec nous

Fait en La Maison Commune de Tilbarde  
Les Jours Mois et an dessus

Joseph Gouvis  
Commune de Tilbarde  
p.r. l'adjuge  
Genevieve de meulle  
Joseph  
Officier public

16 Mars 1793



Deuxième

Qui journaux sixième Jour du mois de Mars mil  
Sept cent quatre vingt trois L'an second de la République  
Genevieve a neuf heures du matin devant moi Joseph  
Dusautoy ecartain de la Commune de Tilbarde élu le 24  
Decembre dernier pour dresser les actes d'états et constater  
les naissances, mariages et décès des Citoyen en conjugal  
en La Maison Commune Jean Pierre Vermelle Monnaie  
domicilié dans ladite Municipalité de Tilbarde lequel  
a été de Jean Ambroise pour un age de vingt un ans  
et de Marie Genevieve Douville age de vingt un ans et Mari-  
gés dans domicile dans La Municipalité de Tilbarde  
de partoumen de saine et Marie, a declare a moi Joseph  
Dusautoy que Adelaide Rouman son Epouse en legitime  
Mariage est accouché a quatre heures du soir quinze  
du present mois dans La maison dme L'Enfant femme  
qu'il me presente a a quel il a donné Genevieve Evodie

Joseph  
Gouvis  
Commune  
de  
Tilbarde

Après d'après cette declaration que les Citoyen et Citoyenne  
Jean Pierre tousaine La Grange et Genevieve de meulle ont certifié conforme  
a la verité a la representation qui m'a été faite de l'Enfant  
de Femme, J'adjuge en vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
Le present acte que Jean Pierre Vermelle pere de l'Enfant  
et Jean Ambroise Mariage pour un age de vingt un ans et de Marie  
Genevieve Douville qui ont déclaré en conjugal  
dans la maison commune de Tilbarde les Jours Mois et an  
dessus Jean Ambroise pour un age de vingt un ans et de Marie  
Genevieve Douville  
Joseph Dusautoy  
Officier public

Quinze heures & quinze jours du mois de mai mil sept cent quatre  
Sept ans quatrevingt seize. L'an second de la République Française  
pardevant moi Joseph Dusauty & Secrétaire de la  
Commune de Lullbardon élu le deux Décembre  
dernier pour dresser les actes destinés à constater  
Les naissances Mariages et décès des Citoyens  
ou comparés en la Maison Commune Charles  
François Dubouché Cordonnier Domicilié dans  
ladite Municipalité de Lullbardon, lequel assisté  
de François Denis quinze ans de quarante neuf jours  
Cordonnier, demeurant dans Ladite Municipalité de  
Lullbardon et de Marie Genovise Sapin âgé de  
Cinquante deux ans demeurant dans la Municipalité  
de Longpray tous du Département de Seine & Marne  
a déclaré a moy Joseph Dusauty que Marie Suzanne  
Christine Lullin son épouse en Legitime Mariage est  
accouché a midi quinze heures mil sept cent  
dix huit l'enfant femelle qu'il me présente et auquel il a donné  
le prénom de Genovise Euclicia d'après cette déclaration que  
les Citoyens ou Citoyennes Français Denis quinze et Marie  
Genovise Sapin ont certifié conforme a la vérité et la  
représentation qui m'a été faite de l'enfant de l'un  
Je redige en vertu des pouvoirs qui me sont delivrés  
Le present acte que Claude Charles Dubouché  
père de l'enfant et François Denis Lullin et

teland

L  
H

Dubouché  
Genovise Sapin

Marie Genovise



troisième  
Septième tenuis qui au  
Geoffroy Marie Genovise  
Sapin qui a déclaré ne s'opposer  
Sout en la Maison Commune de Lullbardon  
Les jours mois et an susdits

François Denis quinze  
Joseph Dusauty Secrétaire  
Maire public

Quinze heures & quinze jours du mois de mai mil sept cent quatre  
vingt six. L'an second de la République Française a la  
heure du soir pardevant moi Joseph Dusauty & Secrétaire de la  
Commune de Lullbardon élu le deux Décembre dernier pour dresser  
les actes destinés a constater Les naissances, Mariages et décès  
des Citoyens, ou comparés en la Maison Commune Jean Charles  
Sapin fils mineur Domicilié dans la Municipalité de  
Lullbardon, lequel assisté de François Sapin âgé de quinze  
ans Ecclésiastique et de Marie Genovise Sapin âgé de  
vingt ans tous deux domiciliés dans la Municipalité de  
Lullbardon, a déclaré a moy Joseph Dusauty que Marguerite  
Denis la petite épouse de Jean en Legitime Mariage est accouché  
a trois heures du matin des deux heures mil sept cent dix huit  
d'un enfant femelle qu'il me présente et auquel il a donné  
le prénom de Genovise Euclicia d'après cette déclaration que  
Le Moyeu et la Citoyenne Française Sapin et Marie Genovise Sapin

Genovise Sapin

ou celle conforme à la vérité et la représentation  
qui m'a été faite de l'États de nomme, J'ai réglé  
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte  
que Jean Sévère et Benoît Jean, père de l'États,  
placèrent et eût et Marie Genevieve second le mot d'qui  
en a signé avec moi, Benoît Jean et Sévère et Benoît Jean  
qui a déclaré ne s'en soucier.

faite en la Maison Commune de Trilbardou les Jours  
Mars et au 2 de Mars

François Noël Marie Genevieve Secrétaire  
Joseph Dussault  
Maire public

Quatrième de neuze jours du mois de Mai au  
cinq cent quatre vingt trois L'an second de la  
République française et huit heures du matin pour  
moi Joseph Dussault Secrétaire de la Commune de  
Trilbardou et le deux décembre dernier pour des  
actes destinés à constater les naissances, mariages et  
décès des citoyens, en comparant en la Maison Commune  
Jean Pierre Le Coq Soucheu domicilié dans la dite  
Municipalité de Trilbardou, Lequel assiste de Pierre  
Le Coq aye de Françoise neet avec Benoît et de  
Jeanne Marguerite Dussault de quarante six ans  
Le premier domicilié dans la Municipalité de  
Trilbardou La seconde dans la Municipalité de

quatrième

Compens a déclaré a moi Joseph Dussault  
que Marie Anne Dussault son épouse en légitime  
Mariage en a eu et a été le huit heures du matin de  
l'année du premier mois de Mai dans la Maison d'un  
États femelle qu'il m'a présentée et auquel il a donné  
Le présent de Anne Marguerite d'après cette déclaration  
que le Citoyen et la Citoyenne Pierre Le Coq et Jeanne  
Marguerite Dussault ont certifié conforme de l'États de nomme  
Je réglé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
Le présent acte que Jean Pierre Le Coq père de l'États  
Pierre Le Coq et Jeanne Marguerite Dussault tenons  
qui ont signé avec moi

Je au Pierre Le Coq p.c.c.c.g

Joseph Dussault  
Maire public

Quatrième quinziesme jour du mois de Juin au  
cinq quatre vingt trois L'an second de la République  
française et six heures du matin pour moi Joseph  
Dussault Secrétaire de la Commune de Trilbardou  
Et le deux décembre dernier pour des  
actes destinés à constater les naissances, mariages et décès  
des citoyens, en comparant en la Maison Commune

Le Coq  
Anne Marguerite

Maire Louis Auguste

Thomas Francois Mercier teneur d'anciennes dans la dite  
Municipalité de trillbardon lequel après de Louis  
La Grange âgé de trente quatre ans teneur d'anciennes  
dans la Municipalité de trillbardon et de Monsieur  
Jacques seigneur de quarante un ans domiciliés dans  
la Municipalité d'Ipsles d'illeux, a déclaré a moi  
Joseph Dussauts que Angélique Victoire Heuquer et son  
Eglise en la légitime Mariage en accouché hier à midi  
quatre heures du presant mois de Juin dans la Maison  
d'un Lafam male qu'il me presente et auquel il  
a donné le pre nom de Louis Auguste d'après cette  
déclaration que le Citoyen Louis La Grange et la  
Citoyenne Marie Heuquer ont certifié en forme de  
Lafam de nomme, Je redige en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués la presant acte que Louis La Grange  
et Marie Heuquer ténus qui ont signé a Receptivo  
de Thomas Francois Monsieur pere de Lafam et Marie  
Laquelle qui ont déclaré sur ce seroit signé

Louis La Grange

*(Signature)*

Affirmé  
public

Quinze et dix huit jours du mois de Juillet mil sept  
cent quatre vingt seize, au second de la e République  
Francoise, a onze heures du matin pardevant moi



cinquante  
de la commune de trillbardon  
Denier pour deux Livres  
naissances, Mariages et décès

Joseph Dussauts  
le le deux Decembre  
destiné a constater les

des Citoyens, en cony en en la Maison commune, Jean  
Thomas Versaille Mammourier domicilié dans la dite  
Municipalité de trillbardon lequel après de Jacques  
Etiene Cajin Mammourier âgé de vingt deux et de  
Helene et son age de vingt ans et le mois de Juin  
domicilié dans la Municipalité de trillbardon, a déclaré  
a moi Joseph Dussauts que Marie Charlotte Dejard son  
Eglise en légitime Mariage en accouché hier au jour d'aujourd'hui  
à trois heures du matin dans la Maison d'un Lafam  
male qu'il me presente et auquel il a donné le pre nom  
de Auguste Ferdinand d'après cette déclaration que le  
Citoyen Jacques Etiene Cajin et la Citoyenne Elizabeth  
Helene serent ont certifié en forme de Lafam de  
nomme, Je redige en vertu des pouvoirs qui me sont  
délégués la presant acte que Jean Thomas Versaille pere  
de Lafam, Jacques Etiene Cajin et Elizabeth Helene  
serent ténus qui ont signé avec moi  
J'ai eu la Maison commune de trillbardon les Jean Marie  
de son et de Jeanne Marie Vermetz, Etiene Cajin  
Helene Elizabeth serant

*(Signature)*

Affirmé  
public

Germont Guernsey Emb.

Aujourd'hui quatorzième jour du mois de Juin Mil sept cent quatre  
 vingt trois L'an second de la République Française et de  
 l'année du matin pardevant moi Joseph Dumonty & Secrétaire  
 de la Commune de Billardou élu le 20 Décembre dernier  
 pour dresser les actes destinés à constater les naissances, Mariages  
 et décès des Citoyens est comparu en la Maison communale  
 pardevant Alexandre Senois, Germain & Joseph Domicille dans  
 l'acte Municipalité de Billardou lequel a signé de sa main  
 Soussignée. Monsieur âgé de trente ans et de Marie Goussier  
 femme âgée de vingt quatre ans leur deux Domicille dans  
 cette Municipalité a déclaré à moi, Joseph Dumonty que  
 Marie Marguerite Caré son épouse en légitime Mariage  
 est accouchée Aujourd'hui ce quatorzième jour du matin dans  
 la maison d'un Esprit fénelé qui est ma parente et aigné  
 et a donné Le garçon de Genevieve Lucie, D'après cette  
 déclaration que le Citoyen Antoine Soussigné et la  
 Citoyenne Marie Genevieve Soussier ou Costette Conforma  
 de l'usage de nomme, Je rédige en vertu des pouvoirs qui  
 me en délégué par mon acte que Antoine Soussigné  
 et Marie Genevieve Soussier leur deux Domicille dans  
 Senois Germain par qui on a signé avec moi, Joseph  
 François Alexandre Senois Germain par qui a déclaré  
 que c'est son épouse  
 Fait en la Maison communale de Billardou les jours sus  
 dit en ces mots Antoine Conforma  
 Marie Genevieve Soussier  
 Joseph Dumonty  
 Secrétaire

147

Aujourd'hui quinze jour de Septembre Mil sept cent quatre  
 vingt trois L'an second de la République Française et de  
 l'année du matin pardevant moi Joseph Dumonty & Secrétaire  
 de la Commune de Billardou élu le 20 Décembre dernier  
 pour dresser les actes destinés à constater les naissances,  
 Mariages et décès des Citoyens, est comparu en la Maison  
 communale de Billardou lequel a signé de sa main  
 Monsieur Étienne Philippe & Simon Manbournier  
 femme âgée de quarante ans et Catherine  
 & conjugue âgée de quarante & six ans leur deux Domicille  
 dans cette Municipalité de Billardou, à déclaré à moi, Joseph  
 Dumonty que Louise Julie Sigard son épouse en légitime  
 Mariage est accouchée hier à neuf heures du soir dans la  
 maison d'un Esprit Male qui est ma parente et auquel il  
 a donné le garçon Genevieve Benjamin D'après cette déclaration  
 que le Citoyen Jean Thomas Vermeil et la Citoyenne Catherine  
 Soussier ou Costette conforme à la vérité et la représentation  
 qui me ont été faite de l'Esprit de nomme, Je rédige en vertu  
 des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que  
 Étienne Philippe & Simon Manbournier, Jean Thomas  
 Vermeil et Catherine & conjugue leur deux Domicille  
 avec moi, Joseph Dumonty & conjugue qui a déclaré que  
 c'est son épouse  
 Fait en la Maison communale de  
 Billardou les jours sus dit en ces mots  
 Étienne Philippe & Simon Manbournier  
 Joseph Dumonty  
 Secrétaire

Gibault Jean-Baptiste

Le jour d'hui quinziesme Jours de Septembre Mil sept cent  
 Vingt trois, L'on decerne de la Re publique Francoise  
 a huit heures du matin pardevant moi Joseph Durand  
 et le deux desembre dernier pour dresser les actes de  
 a fortifier les Maisons & Mariages & dees des Progen  
 en conjugu en la maison commune Jean Pierre Gibaut  
 Manourrier dans la municipalite de Vignol, lequel a pris  
 de Jean Pierre Gibaut demourant aossi dans la Municipalite  
 de Vignol avec de Vierge un ans Et Elizabeth helene veuve  
 de manourrier dans cette Municipalite de Trilbardou avec de Vierge  
 un ans et moi, a declaree en moy Joseph Durand que  
 Marie Jeanne helene Gibaut Epouse de deffunt Jean Louis  
 Carre est accouchée hier a deux heures apres midi dans la  
 Maison d'un Eufeme Semelle qu'il ma presente & auquel  
 il a donne le presnom de helene virginie — Dans cette  
 Declaration que La Citoyen Jean Pierre Gibaut a fait par  
 Elizabeth helene epouse ou Certifiee en forme ala verite  
 & la representation qui ma été faite de L'Enfant de nomme  
 Jeredige en teste des presnom qui me son delaquez le presnom  
 ceste que Jean Pierre Gibaut grand pere de L'Enfant Jean Pierre  
 Gibaut & Elizabeth helene seront leurs qui ont & signez  
 avec moi —  
 fait en la maison commune de Trilbardou les mois Jours &  
 an susdits — Jean Pierre Gibaut

Jean Pierre Gibaut helene Elisabeth serand  
 Joseph Durand  
 Jours public

Dont Jean-Baptiste

Le jour d'hui Vingt troisiesme Jours de Septembre Mil  
 sept cent quatre Vingt trois L'on decerne de la  
 Re publique Francoise a huit heures du matin pardevant  
 moi Joseph Durand et le deux desembre dernier pour  
 dresser les actes de fortifier les Maisons,  
 & Mariages & dees des Progen, en conjugu en la  
 Maison commune Charles Tural Jordanier dans la  
 Municipalite de Trilbardou, lequel a pris de Jean  
 Neilland age de quatre huit ans Menchie & Assomme  
 & Brevard — avec de Breuillemy avec tous domicile  
 dans cette Municipalite de Trilbardou a declaree a moi  
 Joseph Durand que Jean Louis Carre & son Epouse est  
 accouchée hier a deux heures apres  
 midi dans la maison d'un Eufeme Semelle qu'il ma  
 presente & auquel il a donne le presnom de Gavonier Eudie  
 & Assomme & Brevard cette Declaration que le Citoyen Jean Neilland  
 & la Citoyenne Assomme & Brevard ont certifiee en forme  
 & la verite & la representation qui ma été faite de L'Enfant  
 de nomme Jeredige en teste des presnom qui me son  
 delaquez le presnom ceste que Charles Tural pere de  
 L'Enfant Jean Neilland & Assomme & Brevard  
 seront qui ont & signez avec moi, & ce par la Citoyenne Assomme  
 & Brevard qui a declaree ne s'opposer & signer  
 fait en la maison commune de Trilbardou les Jours  
 mois & an susdits Charles Durand  
 & Jean Neilland

Joseph Durand  
 Jours public

Nantes le 27 Janvier 1792

Aujourd'hui troisième jour de l'an deuxieme de  
 La Republique Francaise une et indivisible a six heures  
 du soir le 27 Janvier 1792 a six heures du soir  
 a dix heures du matin J'ordonne moi Joseph Duranton  
 au le deus decembre dernier pour dresser les acte de  
 constater les naissances, Mariages, et deces des Citoyens  
 en comparant a la maison commune Michel Nicolas  
 Nantais ouvrier dans la municipalite de l'Hotel de  
 la Ville de Nantes et Marie Genevieve Turlin agee de  
 sept ans Journaliere et Marie Genevieve Turlin agee de  
 quarante deux ans tous domiciliés dans cette Municipalite  
 et declare a moi Joseph Duranton, que, Marguerite  
 Constance Lerond son Epouse est accouchée aujourd'hui  
 a deux heures du matin dans la maison d'un Eufane  
 Lemelle que je represente et auquel il a donne le nom  
 de Genevieve Therese d'après cette declaration que le Citoyen  
 Francois Thomas Nantais et la Citoyenne Marie Genevieve  
 Turlin ont certifié conforme a ce certificat et la requête  
 qui m'a été faite de l'Epouse de nommée, Je redige en vertu  
 des pouvoirs qui me sont délégués le present acte que  
 Michel Nicolas Nantais et de l'Epouse, Francois Thomas  
 Nantais et Marie Genevieve Turlin temoins qui ont signé  
 avec moi le Citoyen Francois Thomas Nantais qui a  
 declare ne s'opposer a ce que Michel Nicolas Nantais  
 Marie Genevieve et l'Epouse

*Joseph Duranton*  
*Michel Nicolas*

Nantes le 27 Janvier 1792

Aujourd'hui deuxième jour de l'an deuxieme  
 de la Republique Francaise une et indivisible a six heures  
 du soir J'ordonne moi Joseph Duranton le 27  
 de decembre Mil sept cent quatre vingt deux heures du  
 jour de dresser les acte de constater les naissances  
 Mariages et deces des Citoyens, en comparant, Antoine  
 Francois Fournier Berger dans la Municipalite de  
 l'Hotel de la Ville de Nantes, lequel a signé d'Epouse Françoise  
 Charlier, agee de vingt sept ans, et de Marie Genevieve  
 Fournier agee de vingt quatre ans tous deux domiciliés  
 dans cette Municipalite, et declare a moi Joseph Duranton  
 que Marie Genevieve Fournier son Epouse et legitime  
 Mariage est accouchée aujourd'hui, a dix heures du  
 matin dans la maison d'un Eufane Lemelle que  
 je represente et auquel il a donne le nom de  
 Genevieve Helene d'après cette declaration que le Citoyen  
 Francois Fournier et la Citoyenne Marie Genevieve  
 Fournier ont certifié conforme a ce certificat et la  
 requête qui m'a été faite de l'Epouse de nommée,  
 Je redige en vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
 le present acte que Antoine Francois Fournier  
 et de l'Epouse Françoise Charlier et Marie Genevieve  
 Fournier temoins qui ont signé avec moi  
 le Citoyen Francois Fournier  
 et Marie Genevieve Fournier

*Antoine Francois Fournier*  
*Marie Genevieve Fournier*  
 l'officier public

Pasquet Charron, Stamler

Aujourd'hui sixieme Jour de Feste Lou Dieu  
 de la Republique Françoise une et Indivisible, a six  
 heures du soir, pardevant moi Joseph Desautoy, Sieur le  
 Veu de decembre mil sept cent quatre vingt deux, pour  
 deceler les actes destinés a constater les mariages,  
 & Mariages et dees des Citoyens, en comparsu L'ieur Andre  
 Desoy & Berger demoreille dans la Mairie, a l'et de  
 Colbardre, lequel assiste de Jean Etienne Lapillon  
 age de Vingt et un ans demoreille dans la commune  
 de Parmentray et de Marie Anne Adelaide La Baton agee  
 de Vingt deux ans demoreille dans la commune de Parmentray  
 a declare a moi Joseph Desautoy que Marie Anne Adelaide  
 son Epouse ou Legitime Mariage contracté hier a  
 onze heures du soir dans la Maison d'un Eufane Male  
 qu'il ma presenté et auquel il a donne le nom de Marie  
 Etienne, et de plus cette declaration que le Citoyen  
 Jean Etienne Lapillon et la Citoyenne Marie Anne  
 Adelaide plabau ont certifié conforme a la suite et  
 la representation qui ma été faite de l'Epouse de nomme  
 Je redige en vertu des pouvoirs qui me sont delaquez  
 a present cette que L'ieur Andre Desoy pour de  
 l'Epouse Jean Etienne Lapillon et Marie Anne Adelaide  
 La Baton temoins qui ont signé avec moi, excepté  
 L'ieur Andre Desoy que de l'Epouse qui a declare  
 me s'écavoir a deux.

fait en la Mairie Commune de Colbardre les Jours mois  
 et an et devant Jean Etienne Lapillon  
 marie avec Marie Adelaide  
 officier public

unvieux

H

Aujourd'hui sixieme Jour de Feste Lou Dieu  
 de la Republique Françoise une et Indivisible, a six heures  
 du soir pardevant moi Joseph Desautoy, Sieur le Veu de decembre  
 mil sept cent quatre vingt deux, pour deceler les actes  
 de Feste et constater les mariages, Mariages et dees des  
 Citoyens, en comparsu en la Maison Commune d'un la  
 Citoyen, en comparsu de la Mairie Commune d'un la  
 Citoyen Etienne demoreille dans la commune de Colbardre  
 lequel assiste de Marie Anne Adelaide agee de quarante  
 quatre ans et de Marie Anne Adelaide agee de trente  
 cinq ans tous deux demoreilles dans cette Municipalité  
 de Colbardre, a declare a moi Joseph Desautoy que Marie  
 Jacques Nicole Chausse ou son Epouse ou Legitime Mariage  
 contracté hier a onze heures du soir dans la Maison d'un  
 Eufane Male qu'il ma presenté et auquel il a donne le nom de  
 Marie Desoy, et de plus cette declaration que le Citoyen  
 Etienne Chausse et la Citoyenne Marie Nicole Chausse ont  
 certifié conforme a la suite et la representation qui ma été  
 faite de l'Epouse de nomme, Je redige en vertu des  
 pouvoirs qui me sont delaquez le present acte qui a été  
 fait en la Maison Commune de Colbardre les Jours mois  
 et an et devant

Louis Languange  
 Etienne Philippe Seguin  
 Marie Nicole demoreille  
 officier public

Joseph Desautoy, Charron, Stamler



Moultin François Ambroise

Aujourd'hui cinq deusime Jour de l'oultre Lan  
 douziesme de la Republique Françoise me se indivisible  
 de dix heures de matin pardevant moi Joseph Dusauloy  
 ete le deux deusime midy Apr avec grande cinq deusime  
 pour devant les acte destinée a constater les mariages  
 Mariages et deies des etoyens, se compari en la  
 Maison commune François Maillard l'age  
 domicilié dans la Municipalité de Billardou, lequel  
 assisté de Jean Pierre Papillon Catholain age de  
 quatre et une domicilié dans la Commune de  
 Charmentray, et Rosalie — Kalligne age  
 de vingt une ans domicilié dans la Commune  
 de Assier a déclaré a moi Joseph Dusauloy que  
 Marie Genevieve Elizabeth Dupique et son épouse  
 ou legitime Mariage se accouché hier a six heures  
 du soir dans sa maison d'une enfant male qui est  
 ma presenté a auquel il adonné le nom de  
 François Ambroise. D'apres cette declaration que le Roy  
 Jean Pierre Papillon et la Citoyenne Rosalie  
 — Boulingre ont assisté en forme ala venue  
 et la representation qui ma été faite de l'enfant  
 de nomme Dupique au nom des parents qui me ont  
 déclaré lequel est ete que François Maillard père  
 de l'enfant, Jean Pierre Papillon et Rosalie Boulingre  
 l'enfant qui ont signé avec moi Joseph Dusauloy  
 Maillard qui a déclaré se avoir signé  
 moi en la maison commune de Billardou le jour  
 Moix, et au sud de — J. P. Papillon  
 Rosalie Boulingre

*(Signature)* Officier public

Dixieme et  
 dernier feuillet  
 de la

Aujourd'hui dix Germinal L'An deuxieme  
 Republique Françoise me se indivisible, a quatre heures  
 apres midi pardevant moi Joseph Dusauloy ete le deux  
 deusime midy Apr avec grande cinq deusime  
 les actes destines a constater les Mariages, Mariages  
 et deies des Citoyens, est comparu en la Maison commune  
 Joseph Amable Vasse et son Domicilié dans cette  
 Municipalité de Billardou, lequel assisté de Jean Pierre  
 — Siegne susdit age de trois ans domicilié dans la commune  
 de Billardou, et de Jeanne et Marguerite Vasse age de deux ans et  
 un an domiciliés dans la Commune de Billardou  
 a déclaré a moi Joseph Dusauloy que Marie Genevieve  
 Colas Constable et son épouse ou legitime Mariage est  
 accouché aujourd'hui a une heure du matin dans sa maison  
 d'un enfant femelle qui est ma presenté a auquel il adonné  
 le nom de Therese Judith — D'apres cette declaration  
 que le Citoyen Jean Pierre Siegne et la Citoyenne Jeanne  
 Marguerite Vasse, ont assisté conforme ala venue et  
 la representation qui ma été faite de l'enfant de nomme  
 Siegne en vertu des pouvoirs qui me sont delegués le  
 present acte que Joseph Amable Vasse père de l'enfant  
 Jean Pierre Siegne et Jeanne et Marguerite Vasse l'enfant  
 qui ont signé avec moi

Jean Pierre François Siegne  
 Jeanne Marguerite Vasse

*(Signature)* Officier public

Joseph Dusauloy

Claude Julien Aubert

D'aujourd'hui dieu en son honneur au second de la  
 République Française une et indivisible, à la heure  
 après midi j'aurais suivi Joseph Desautour fils  
 de Jean Desautour né le 27 Juin 1754 et de Marie  
 Gricq fille de Jean Desautour les aînés. Destiné à Constantinople  
 Les mariages, mariages et dees des Citoyens, est  
 comparu en la maison communale de la ville de Lorient  
 J'aurais domicilié dans la commune de Lorient  
 Lequel après de s'en aller de la commune de Lorient  
 de Lorient, ans domicile dans cette commune de Lorient  
 et de Marie Anne Michel Cortois âgé de vingt huit ans  
 domicilié dans la commune de Lorient, a déclaré  
 à moi Joseph Desautour que Marie Genevieve Cortois  
 Cortois s'en épouse en accouché aujourdhuy présent  
 heures du matin dans la maison de son cousin Michel  
 que il me présente si auquel il a donné le nom  
 de Lorient au lieu de Lorient d'après cette déclaration que le  
 Citoyen Michel Cortois, ont certifié en vertu de la  
 vérité et de la représentation que il m'a été faite  
 de Lorient de nomme, j'aurais en vertu des pouvoirs  
 qui me sont de la part de la commune de Lorient  
 J'aurais de la part de Lorient, j'aurais de la part  
 et Marie Anne Michel Cortois demeurant qui ont signé  
 avec moi

fait en la maison communale de Lorient les jour  
 mois et an susdits  
 Louis Julien Aubert  
 Marie Anne Michel Cortois  
 J'aurais  
 officie public

Trilbardou



# Registre Supplémentaire

de Naissances pour la Commune de Trilbardou

pour ce qui concerne à compter de la seconde année de la République, c'est à dire par suite de la loi du 20 Septembre 1792 (vieux style) la quelle determine le mode de constater l'état civil des Français.

Le 20 Septembre 1792 (vieux style) la quelle determine le mode de constater l'état civil des Français.

*Paris*

Aujourd'hui tant qu'il y aura lieu second del'ay et l'ay  
s'achève sur un indéniable, a quatre heures du matin  
pardevant sur parat du notaire lieu le deux de quatorze  
mille sept cent quatre vingt deux (Vieux style) pour  
dresse les actes destinés a constater les mariages,  
Mariages en deux des Etrangers; en compare dans  
La Mairie Communale Française. Leurs Mariages  
Lequel me declare que Marie Maguerite Elisabeth  
Foumelle Leveigneur Legitime Mariage est venue  
aujourd'hui a quatre heures du matin dans la Mairie  
d'un Supplément Male de son L'ay et l'ay au point

Mairie de Trilbardou

minime, moi Joseph Desautour J me suis enu la Haye  
Etranger dans ladite maison a la flamme Jean  
jeu de l'Esperance lequel stait a l'Esperance de Denis Jean  
Manuonier age de vingt sept ans et de Marie Nicole  
Vermille age de trente deux demourant tous deux  
dans La Municipalite de Wilberden, Ma presence  
Cedre l'Esperance auquel il a donne le prenom de Jean  
D'apres cette declaration que La Haye Denis Jean  
a La flamme Marie Nicole Vermille ont fait  
conferme ala verite de la representation qui ma été faite  
des l'Esperance de homme, J'ai cedé en vertu des pouvoirs  
qui me sont delegués, le present acte que Francois  
Flourgeon jeu de l'Esperance, Denis Jean et Marie  
Nicole Vermille temoient ont signés avec moi  
dans la maison de Francois Flourgeon les jours  
mois et de l'Esperance - Francois Flourgeon. Denis Jean  
Marie Nicole Vermille

*Signature*  
Affiche public

Dijon le 10 jour de l'Esperance L'an second  
de la République Française une et indivisible a dix heures  
du matin, par devant moi Joseph Desautour, l'un des  
deceubres, âgé de sept ans quatre, vingt deux (cinq et six)  
pour dresser les actes destinés a constater les mariages



Mariages et de l'Esperance, est comparu en  
La maison commune Joseph Joachim Manuonier  
lequel ma déclaré que Jeanne Nicole Le Grand  
son Epouse, actuellement aujourdhuy a La Haye du  
Matin dans la maison d'un certain Mala, lequel  
est né de Pierre Sierre Manuonier age de trente  
sept ans et de Jeanne Beatrix Pierre age de  
trente et deux ans domiciliés dans La Municipalite  
de Wilberden, ont déclaré a moi Joseph Desautour  
que Jeanne Nicole Le Grand en Epouse ou Epouse  
Mariage de Joseph Joachim et qu'elle est en  
actuellement dans la maison d'un certain Mala que ma  
presence et auquel il a donne le prenom de Michel  
Auguste - D'apres cette declaration que La Haye  
Sierre Sierre et La flamme Jeanne Beatrix Pierre  
ont fait et conferme ala verite de la representation  
qui ma été faite de l'Esperance de homme, J'ai cedé  
en vertu des pouvoirs qui me sont delegués le present  
acte que Joseph Joachim jeu de l'Esperance, Sierre  
Jeanne et Jeanne Beatrix Pierre temoient qui ont  
signés avec moi, Joseph Pierre Sierre et Francois  
Beatrix Pierre qui ont déclaré ne s'opposer a rien  
La Haye Denis Jean Francois Flourgeon comme temoient  
qu'il a été supposé par deux autres jours comme suit  
Antoine Francois Laquinois  
Jourdain

*Signature*  
Affiche public

Quinzevingt quatorze jour de Floreac Lim douzieme  
Des la Republique Françoise une et indivisible, a quatre  
heures du soir pardevant nous Joseph Dumontoy Ecu le deux  
Decembre mil sept cent quatre vingt deux (Mil sept  
Deux) pour devant les actes destitue a constater les naitances, Mariages  
et deced des Citoyens, en Comparance en la maison commune  
Le Citoyen Jean Baptiste Vannille Marcon domicilié dans  
cette commune, lequel a esté de l'année qu'esim, Menier  
agé de vingt six ans et Marie Anne Vannille agée de  
vingt deux ans tous deux domiciliés dans la commune  
de Erilbardou, a déclaré a nous Joseph Dumontoy avec Marie  
Genevieve Justine Leguin sœur germaine en legitime mariage  
est accouché hier a six heures du soir dans la maison  
d'un Euspeu mala qu'il ne peut se en aucun il a donné  
le prénom de Jean Baptiste Françoise d'après cette déclaration  
que Le Citoyen Françoise Guerin et Le Citoyen Marie Anne  
Vannille ont certifiés conformément a la vérité de la représentation  
qui ma été faite de l'Euspeu de nommée, J'eremie ou  
Vertu des parents qui me son délégués a signer acte  
que Jean Baptiste Vannille pere de l'Enfant, Françoise  
Guerin et Marie Anne Vannille le nomme qui ont signé  
avec nous Joseph Dumontoy avec Marie Anne Vannille qui a déclaré  
ne s'avisé d'aptes

Jean Baptiste Vannille  
Francois Guerin

Joseph Dumontoy  
Officier public



Quinzevingt cinq jour de Floreac Lim douze  
Des la Republique Françoise une et indivisible a six  
heures du soir pardevant nous Joseph Dumontoy  
Ecu le deux Decembre mil sept cent quatre vingt deux  
Mil sept Deux) pour devant les actes destitue a constater  
Les naitances, Mariages et deced des Citoyens, en  
Comparance en la maison commune, Le Citoyen Etienne  
Joseph le femme Nicolelle domicilié dans cette commune  
de Erilbardou, lequel a esté de l'Enfant Jean Pierre  
Le riche agé de quatre mois sans domicile dans la  
commune de Charmaulou, et de l'Enfant Marie  
Fauterac agée de quatorze ans domicilié dans  
La commune de Erilbardou, a déclaré a nous  
Joseph Dumontoy que Marie Nicolelle le riche  
sœur germaine en legitime mariage est accouché  
hier a midi dans la maison d'un Euspeu  
femelle qui se me peut se en aucun il a donné  
le prénom de Marie Anne - d'après cette déclaration  
que Le Citoyen Jean Pierre Le riche et Le  
Citoyen Marie Fauterac ont certifiés conformément  
a la vérité de la représentation qui ma été  
faite de l'Euspeu de nommée, J'eremie ou  
Vertu des parents qui me son délégués, le prénom  
acte que Le Citoyen Etienne Joseph le femme  
pere de l'Enfant le Citoyen Jean Pierre Le riche

Le jour ou Jean Sire La Roche et le Citoyen  
Marie Sautreau temoins qui ont signé avec moi  
Eugène & Pierre Siffraël le Citoyen et Marie  
Sautreau qui ont déclaré se soumettre à signer

Jean Pierre Louche

Notaire  
off. ju

Le jour ou le vingt troisième jour de Janvier l'an deux  
des la République française une et indivisible à quatre  
heures du soir, pardevant moi Joseph Mouton, Egi le deux  
decembre mil sept cent quatre vingt deux Citoyen Siffraël  
pour dresser les actes de l'état de constater les naissances  
Mariages et décès des Citoyens, en comparu en la  
Maison commune, le Citoyen Nicolas Saul Adam  
Antoine Sautreau demeurant dans cette commune de Villehardou  
le Citoyen Jean Siffraël Capitulon âgé de  
vingt ans né à Villehardou dans la commune de Villehardou  
et le Citoyen Marie Antoinette La Roche âgée de vingt trois  
ans demeurant dans la commune de Villehardou, a déclaré  
à moi Joseph Mouton que elle Marie Antoinette La Roche  
s'est mariée en legitime mariage en l'année mil sept  
cent dix sept à l'heure du soir dans la maison d'un Esclave  
femelle qu'il me présente et auquel il a donné le prénom  
de Virginie Assine - Depuis cette déclaration que le Citoyen  
Jean Siffraël Capitulon et la Citoyenne Marie Antoinette  
La Roche, ont certifié conformes à la vérité de la  
représentation qu'il m'a été faite de l'Esclave de

Quelqu'un  
Nomme, Joseph de ou l'un des parvins  
qui me présente, d'un Délégué, le Citoyen acte  
que le Citoyen Nicolas Saul Adam  
pour de Villehardou, le Citoyen Jean Siffraël  
Capitulon et la Citoyenne Marie Antoinette La Roche  
temoins qui ont signé avec moi

fait en la Maison commune de Villehardou  
les jours mois et an dessus

Jour

Notaire  
off. ju

Le jour ou le vingt cinqième jour de Janvier l'an deux  
des la République française une et indivisible à huit heures  
du soir, pardevant moi Pierre Assine Egi le deux  
decembre mil sept cent quatre vingt deux Citoyen Siffraël  
pour dresser les actes de l'état de constater les naissances, Mariages  
et décès des Citoyens, en comparu en la Maison commune  
Le Citoyen Jean Siffraël La Roche Mouton demeurant dans  
cette commune, lequel a été du Citoyen Antoine Sautreau  
Soulougan âgé de quarante deux ans demeurant  
à Paris section de la Maison commune de Paris  
de Paris et le Citoyen Joseph Mouton  
âgé de cinquante ans demeurant dans cette  
commune, a déclaré à moi Pierre Assine qu'il a  
quelqu'un pourvu d'un Esclave en legitime mariage

est accouché hier à dix heures du soir dans la  
Maison d'un Esclave male qu'il ne présente  
à auquel il a donné le prénom de Antoinette  
D'après cette déclaration que les Citoyens Antoinette  
Garnier et Joseph Durant, ont justifié conforme  
à la suite de la représentation qu'il m'a été  
faite de l'Esclave de Nomme Je redige en vertu  
des pouvoirs qui me sont délégués le premier  
acte que le Citoyen Jean Baptiste Sadher  
père de l'Esclave, et les Citoyens Antoinette Garnier  
et Joseph Durant, ensemble qui ont signé  
avec moi

Fait en la Maison Commune de l'Isle Bourbon  
Les jours mois et an dessus

Durant Sadher garnier  
Antoinette Durand  
Audi. Off. public

Du présent mesme acte, et son due nom  
de la République Française un et indivisible  
à deux heures du soir j'adonné moi Sieur Audé  
Et le Citoyen Sadher père de l'Esclave  
à constater les naissances, mariages et d'actes de l'Esclave  
en comparant en la Maison Commune à l'Esclave



Sieur Victor Bussiere Charrettes demourant  
dans cette commune. Lequel a porté de Joseph  
Durocher Justicier, âgé de cinquante ans et de  
Marguerite Constante, mère âgée de cinquante  
quatre ans son lieu de domicile dans la commune  
de l'Isle Bourbon, a déclaré à moi Sieur Audé que  
Marguerite Constante Sarrau son épouse en  
Legitime mariage en accouché hier à dix  
heures du soir dans la Maison d'un Esclave  
femelle qu'il ne présente à auquel il a donné  
le prénom de Antoinette Hyacinthe D'après cette  
déclaration que le Citoyen Joseph Durant  
et le Citoyen Marguerite Constante Vasse  
ont justifié conforme à la vérité de son acte  
qu'il m'a été faite de l'Esclave de Nomme  
Je redige en vertu des pouvoirs que le Citoyen  
Sieur Victor Bussiere père de l'Esclave, et Citoyen  
Joseph Durant et la Citoyenne Marguerite  
Constante Vasse ensemble qui ont signé avec moi  
Fait en la Maison commune de l'Isle Bourbon  
Les jours mois et an dessus  
Pierre Victor Bussiere

qui me sont  
délégués  
P. R. P.  
N. C. V.  
D. A.

Marguerite Constante Vasse  
Durant Audi. Off. public

Dijourd'hui mes fructidor l'an de la République  
de la République française me a J'indisite  
a mes heures du matin j'adonné moi siens  
de la République pour devers les actes d'indisite  
Constater les naissances mariage et deces des Citoyens  
est comparu en la Maison Commune, Le Citoyen  
Jean Dupré serrurier demourant dans cette  
Commune, lequel est né de Joseph Dusautoy  
Instituteur âgé de cinquante ans, et de Marie  
Bertrand Officier de Santé âgé de sixante  
un ans tous deux demourant dans la Commune  
de Trilbardou, a déclaré a moi procureur de  
son épouse en Legitime Maridage, est accouché  
hier a onze heures du matin dans la maison  
d'une femme sçavante qu'il me présente et auquel  
il a donné le prénom de Genevieve Amable  
d'après cette déclaration que les Citoyens Joseph  
Dusautoy et Marie Bertrand ont certifié  
conformes ala vérité de la représentation qu'il  
m'a été faite de l'Enfant de naissance, Je  
redige en vertu des pouvoirs qui me sont  
delegués que les Citoyens Joseph Dusautoy  
et Marie Bertrand tenons qui ont signé

que Marie Jeanne Elizabeth

avec moi, fait en la maison commune  
de Trilbardou Les jour mois en an Indisite  
# Jean Dupré pere de l'Enfant, approuvé  
Le procureur Jean Dupré

Jean Dupré

Trilbardou

Procureur officiel

Trilbardou